



**Légende**

**Éléments du réseau pluvial**

- Avaloir
- ▲ Exutoire de réseau
- Réseau pluvial séparatif
- Cours d'eau

**Plan Local d'Urbanisme**

- U(A, At, B, C, Cx, E, I) : Zone urbanisée

**Plan de Prévention des Risques Naturels et gestion pluviale**

- Absence de risque de glissement de terrain : Collecte obligatoire des eaux pluviales. Infiltration à privilégier. Sinon, sous réserve d'une étude de perméabilité, stockage et rejet au réseau hydrographique. Le débit de fuite retenu est de 24 L/s/ha.
- Bg - Risque faible de glissement de terrain : Collecte et stockage obligatoires des eaux pluviales. Infiltration interdite. Le rejet doit se faire hors de la zone à risque. Le débit de fuite retenu est de 24 L/s/ha.
- RG - Risque fort de glissement de terrain : Construction interdite. Collecte et stockage des eaux pluviales obligatoires. Infiltration interdite. Le rejet doit se faire hors de la zone à risque. Le débit de fuite retenu est de 24 L/s/ha.

**Profils Etudes**

Agence de Grenoble  
Bât. B - 2 Av. de Vignate  
38 610 GIERES  
Tél. 04 78 52 94 84  
grenoble@profilsetudes.fr  
www.profilsetudes.fr

**Commune de Saint-Martin-d'Uriage**  
2 pl. de la mairie  
38-410 Saint-Martin-d'Uriage  
Tél. 04 76 59 77 10

**Refonte de la notice et de la carte de gestion des eaux pluviales**

Designation de la pièce  
Carte du zonage pluvial de Saint-Martin-d'Uriage

Référence de pièce : G38-926AE211 | Echelle : 1:10 000

Révision(s) : Ind. a - 13/01/2022 - GCA  
Ind. b - 14/02/2022 - GCA  
Ind. c - 25/05/2022 - GCA